

# Mairie de l'ESCALE Compte rendu du conseil municipal Du 10 décembre 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de L'ESCALE, dûment convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni le 10 décembre 2019 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT, Maire.

Étaient présents : Brigitte Bourg, Sandrine Celotto, Cédric Chaland, Claude Fiaert, Jean-Paul Lauga,

José Petricola, Bruno Ramponi, Gisèle Saunier,

Absents excusés: Régis Albert, Lise Allouard, Bernard Roussel, Carole Roux, Jean-Marc Tourniaire

Procurations: Régis Albert, pouvoir à Claude Fiaert

Secrétaire de Séance : Brunon Ramponi

Le quorum étant atteint et la séance est ouverte à 20h30mn.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

# Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux

#### > Travaux voirie communale

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des travaux de voirie communale, la commune envisage de réaliser les travaux de réfection et de remise en état de la bande de roulement de la rue du 8 mai 1945 et du chemin de l'oratoire.

Le conseil sollicite une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020. Ces travaux sont estimés à 30 944.00 € HT soit 37 132.80 € TTC, financés selon la répartition suivante :

DETR 50 %	15 472.00 €
Autofinancement de la commune	15 472.00 €
Préfinancement de la TVA	6 188.80 €
Total TTC	37 132.80 €

### > Matériel informatique pour l'école

La loi de juillet 2013 pour la refondation de l'école réaffirme clairement la volonté des pouvoirs publics de favoriser l'informatisation dans les écoles pour renforcer les apprentissages par l'utilisation de supports et d'activités variées.

Le projet d'école de L'Escale nécessite l'acquisition de tablettes, de matériels spécifiques adaptés. La commune qui peut bénéficier d'une aide de l'état au titre de la DETR de 80 % du montant HT, sollicite cette dotation.

Le budget prévisionnel s'élève à 6 992.45 € HT, financé selon la répartition suivante :

DETR 80%	5 593.96 €
Autofinancement communal	1 398.49 €
Préfinancement de la TVA	1 398.49 €
Total	8 390.94 €

## SIEAMD, Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage

Le SIEAMD intervient au hameau des chemins pour rénover les réseaux d'eau et d'assainissement. Considérant que cette réalisation déclenche l'opportunité de rénovation complète de la voirie située dans l'emprise du projet, la commune souhaite que la réalisation des travaux de voirie soit assurée par le SIEAMD dans le cadre d'un transfert temporaire de la maitrise d'ouvrage. Le conseil approuve les termes de la convention qui prévoit la répartition financière des travaux réalisés.

#### Ligne de trésorerie

Monsieur le maire informe le conseil municipal certains travaux prévus sur l'exercice 2020 vont nécessiter une avance financière importante avant l'encaissement des diverses participations. Il propose de renouveler la ligne de trésorerie.

Le Crédit agricole a fait la proposition suivante :

Plafond : 50 000 € Durée : Un an

Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné + marge 0.90 %

Base de calcul des intérêts : 365 jours

Commission de confirmation : 0.20 % (cent euros)

Facturation des intérêts : Trimestrielle, en fonction de l'utilisation

Montant minimum de tirage : 10 000 € Frais de dossier et parts sociales : néant

Le conseil approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie de 50 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus.

#### Décisions modificatives de crédits

L'année 2019 a été marquée par de nombreux arrêts maladie au sein des services techniques. Le remplacement de ces agents a largement augmenté le compte de charges du personnel. Afin de solder les salaires de décembre, il convient d'effectuer les modifications de crédits en fonctionnement selon le tableau ci-dessous

compte augmentation diminution

6413 personnel non titulaire 8000.00 €

022 dépenses imprévues 8000.00 €

D'autre part, des études pour des travaux d'investissement réalisés doivent être intégrées au chapitre 21 selon leurs affectations (mairie, école, voirie etc...). Cette intégration nécessite l'écriture budgétaire suivante en investissement.

Chapitre et articledépensesrecettes2031 études réalisation de la place du Bourguet+ 28 843.98 €

2113 terrains aménagés autres que voirie + 28 843.98 €

En parallèle, la commune procédera à l'intégration des travaux terminés sur plusieurs années dans l'actif de la commune selon leurs affectations (mairie, école, voirie etc...) pour un montant global de 1 191 583.14 €. Cette opération qui enregistre un mouvement sur l'actif de la commune ne crée pas de mouvement financier.

## Acquisition parcelle AN 30

La parcelle AN 30 longeant le ravin de Coulayes est située en zone agricole stricte où aucune construction n'est possible et en zone rouge du plan de prévention des risques naturels. Son acquisition par la commune permettra de pérenniser la voie d'accès au hameau de la Pause.

Le conseil fixe le montant de l'acquisition des parcelles AN 30 à 5000 € (cinq mille euros), désigne Maitre LEON Thiphaine pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de l'acquisition. Le conseil autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

## Urbanisme - Autorisation signature

Monsieur Claude Fiaert, maire doit déposer une autorisation d'urbanisme pour des travaux de démolition de bâtis dans le cadre du délaissement du Plan de Prévention des Risques Technologiques « Arkema ».

Or selon l'article L42-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou de la déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune doit désigner un autre membre du conseil pour instruire et signer l'autorisation d'urbanisme.

L'assemblée désigne Mme Gisèle SAUNIER pour prendre les décisions relatives à ce dépôt de permis de démolir ainsi que des éventuels modificatifs et autres documents nécessaires à leur instruction.

#### Embellissement Transformateur

Dans le cadre d'une convention de partenariat entre la commune, Enedis, SDE04 et l'association départementale de sauvegarde de l'enfant à l'adulte, il est proposé l'embellissement du transformateur situé sur la route nationale au regard du lotissement le verger.

La convention présente toutes les modalités matérielles et financières de cette réalisation. L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à 6400.00 €.Le financement se partage entre les 4 entités signataires de la convention.

#### Biens vacants sans maître

En février 2019, la préfecture a établi l'arrêté préfectoral n° 2019-053-030 identifiant un terrain vacant et sans maître sur le territoire de la commune. Il s'agit de la parcelle A 159 d'une superficie de 4 919 m² située en limite Nord-Est de la commune, lieu dit Le Ruth.

Aucun propriétaire ne s'étant fait connaitre, cette parcelle peut désormais être intégrée au patrimoine communal. Le conseil municipal se prononce favorablement à l'intégration de cette parcelle; son incorporation sera constatée par arrêté du maire.

#### Admission en non valeur - Annule et remplace la délibération DE 2019-042

La trésorerie a transmis deux demandes d'admission en non valeur pour insuffisance d'actif pour un montant total de 1 406.29 €.

Monsieur le maire rappelle que l'admission en non valeur n'éteint pas la dette mais permet au trésorier d'arrêter les poursuites.

Comptablement, ces recettes ayant été constatées respectivement dans le compte administratif de 2012 et 2013 en recettes, il faut maintenant constater la somme équivalente en dépenses à l'article 6541 (admission en non valeur).

Le conseil approuve les admissions en non valeur des titres pour un montant total de 1 406.29 € €

#### Animation scolaire d'Oc

L'association « Animation scolaire d'Oc » organise depuis 15 ans des tournées théâtrales en langue d'Oc/Provençal pour les écoliers des établissements du département.

Cette action bénéficie du soutien du conseil départemental 04 et de la direction académique des services de l'éducation nationale.

Elle contribue à la mission d'information et de sensibilisation offerte aux élèves dans le cadre de la prise en compte des langues régionales et particulièrement du provençal-langue d'Oc.

Pour l'année 2020 deux animations sont prévues à L'Escale, un spectacle pour les classes du CP au CM et des ateliers de chant en provençal pour les classes de maternelle et CP

Le conseil approuve le versement d'une aide de 350 € (trois cent cinquante euros) pour les 2 animations prévues dans l'école de L'Escale.

L'ordre du jour du conseil municipal étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le secrétaire de séance.

Bruno Ramponi

3/3